



achat sur internet à un particulier

Par **papinoupeche**, le **09/02/2011** à **11:39**

bonjour,

j'ai acheté un objet de marque sur internet(le bon coin)à un particulier prix de l'objet 80€.

le vendeur à bien posté le colissimo, mais le contenu du colis à été volé, la poste à retourné au vendeur le colis avec l'emballage vide

aujourd'hui le vendeur me propose de me rembourser la somme de 3,47€ montant de l'indemnisation de la poste puisque celui-ci avait fait une expédition sans déclarer la valeur du contenu (bicause le prix) et tout cela sans rien me dire.

je pense ne pas avoir à subir ce préjudice

suis-je en droit de réclamer la totalite du remboursement?

quel sont les moyens juridique (dépot de pleine pour escroquerie,avocat etc...)afin de connaitre mes droit dans cette affaire

merci de me répondre

cordialement

papinoupeche

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **11:42**

LRAR de mise en demeure, exigeant soit la livraison du produit acheté, soit l'annulation de la vente et donc le remboursement total, qu'à défaut, vous saisissez le tribunal de proximité pour obtenir ce remboursement.